



Que faire avec le cours minerve ?

Par **fallyne**, le **19/06/2012 à 10:53**

Bonjour,rnrnJe suis inscrite au cours Minerve depuis le 25/07/2011 pour suivre une formation comme Auxiliaire de vie.rnAprès tout le processus pour l'acception (appel, entretien téléphonique, envoi des documents, rib etc...), j'ai bien reçu mes livrets. rnEtant donné que j'avais un contrat de travail de 3 mois (juillet, août et septembre 2011) je me suis dit que je commencerais à travailler sur ma formation en octobre. Or, depuis je n'ai renvoyée aucuns devoirs vue que j'ai 3 ans pour faire cette formation.... enfin bref, je viens de lire les forums pour voir comment résilier mon contrat (car je travail depuis janvier 2012 et susceptible d'être embauchée) et là grande stupeur : apparemment c'est une arnaque ! On ne peut pas résilier si on a dépassé le délai soit 15 jours après l'inscription et si on fait opposition à ça banque pour bloquer les prélèvements on reçoit une lettre d'un huissier afin de devoir la totalité ou le restant dû. rnPour ma part, ma formation me coûte 1613,00 euros : il me prélève 75,75 tous le 5 de chaque mois et ceci jusqu'au mois d'avril 2013.rnPour éviter tout problèmes je payerai cette formation jusqu'à la fin mais ce qui me fait le plus peur : comment va se dérouler la suite ? vont-ils vraiment arrêter les prélèvements ? ou dois-je anticiper auprès de ma banque ?

Par **pat76**, le **19/06/2012 à 18:53**

BonjourrnrnSi vous décidez de payer cette formation jusqu'au mois d'avril 2013, vous préviendrez votre banquier de ne plus accepter aucune demande de prélèvement après le 5 avril 2013.rnrnVous pouviez résilier la formation dans les 3 premiers mois en payant 30% du contrat.rnrnVous avez un contrat où est retranscrit dans son intégralité l'article L 444-8 du Code de l'Education.

Par **fallyne**, le **20/06/2012 à 05:51**

Merci beaucoup :)

Par **lopartio**, le **26/07/2012 à 13:57**

Bonjour Fallyne! rnrnMoi aussi j'ai des problèmes avec les cours Minerve. rnrnJ'ai eu la répression de fraude en ligne qui affirme qu'en étant plusieurs à effectuer des démarches contre cet établissement, nous arriverons probablement à nos fins. rnrnDe ce fait je vous propose d'effectuer ensemble des démarches (très simples) afin de nous sortir de notre situation.rnrnCordialement

Par **fallyne**, le **26/07/2012 à 14:33**

Bonjour Lopartio,rnrnPourrais-tu être un plus explicative concernant les démarches ?

Par **lopartio**, le **26/07/2012 à 14:56**

il suffit qu'on envoie chacun un mail à la répression des fraudes de paris (vu que c'est le lieu du siège social des cours minerve) en expliquant le déroulement des faits avec les cours minerve. rnrnEn récoltant plusieurs témoignages de la part des "élèves" ils pourront agir contre eux! rnrnrnl'adresse mail est la suivante: ddpp@paris.gouv.fr

Par **pat76**, le **26/07/2012 à 18:11**

BonjourrnrnVous pouvez également informer le Recteur de l'Académie de PARISrnrnCe service est rattaché à : Île-de-France > Paris - 75rnrnRectorat de Paris-site Gambettarn94 avenue Gambettarn75984 PARIS CEDEX 20 rnrnHoraires d'ouverturernrnDu Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h30rn(Uniquement sur rendez-vous l'après midi.)
rnrnContactsrnrnTéléphone :(+33) 01 44 62 40 40rnrnet si toutefois les Cours Minerves dépendaient de l'Académie de Versailles, vous voyez avec le recteur de cette académie.rnrnCe service est rattaché à : Île-de-France > Yvelines - 78rnrnRectorat de Versaillesrnrn3 boulevard de Lessepsrn78017 VERSAILLES CEDEX rnrnHoraires d'ouverturernrnDu Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00rnrnContactsrnrnTéléphone :+33 1 30 83 44 44.Télécopie :+33 1 39 50 02 47rnrnMais il serait très opportun que tous les internautes ayant des problèmes avec les Cours Minerves ou d'autres établissements d'enseignement à distance en informe les services de la répression des fraudes.

Par **lopartio**, le **26/07/2012** à **18:22**

Merci pour ces informations. rnrnJe suis également d'avis à ce que toutes les personnes dans des situations délicates à cause d'organismes de cours par correspondance agissent afin de mettre fin à ces abus. rnrnC'est pour cela que j'encourage tous les "élèves" à témoigner.